

Direction générale des affaires
institutionnelles et des communes
(DGAIC)

Direction des finances communales

MCH2 – vd.ch/mch2



Changements MCH2 pour ma commune

Slides d'information pour site Internet MCH2

12 octobre 2022

Ordre du jour

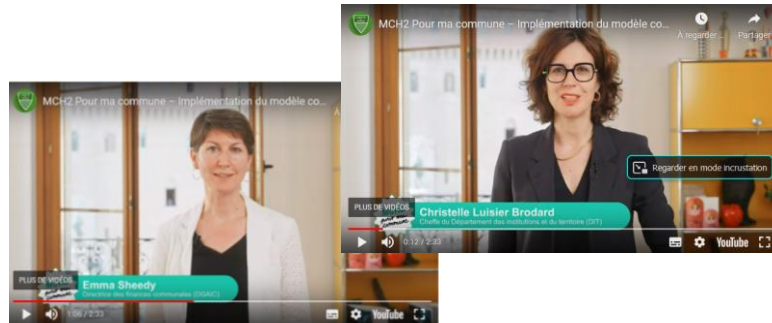


- Contexte / Objectifs
- Structure / Plan comptable
- Comptabilisation des immobilisations
- Non réévaluation du patrimoine financier
- Préfinancements / Amortissements supplémentaires
- Tableau de flux de trésorerie
- Annexe aux comptes

Contexte



- 2008: MCH2 édité par CDF pour secteur public
- 2010-2014: 1^e GTT
- 2016-2019: Relance et accompagnement travaux KPMG
- 2019-2022: GTT UCV MCH2
- 2022: Manuel et table de conversion & Démarrage travaux pilotes



Contexte



PCV



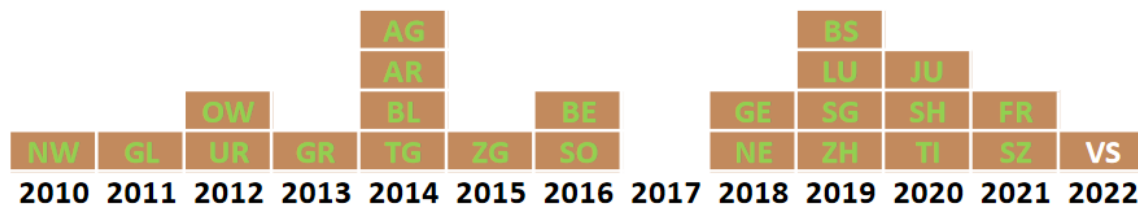
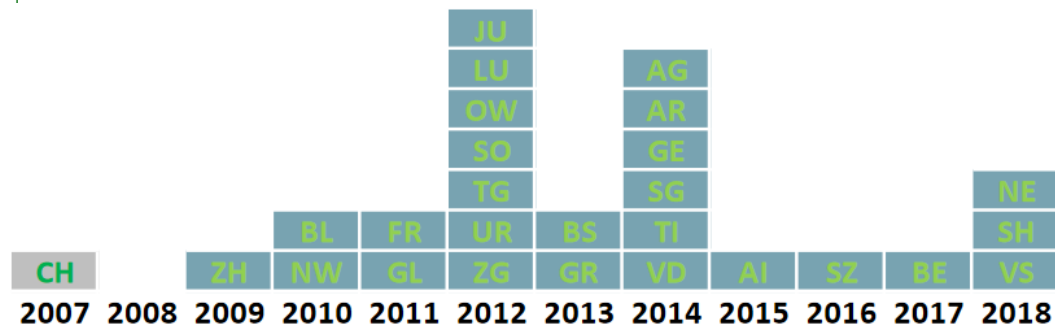
MCH1



MCH2

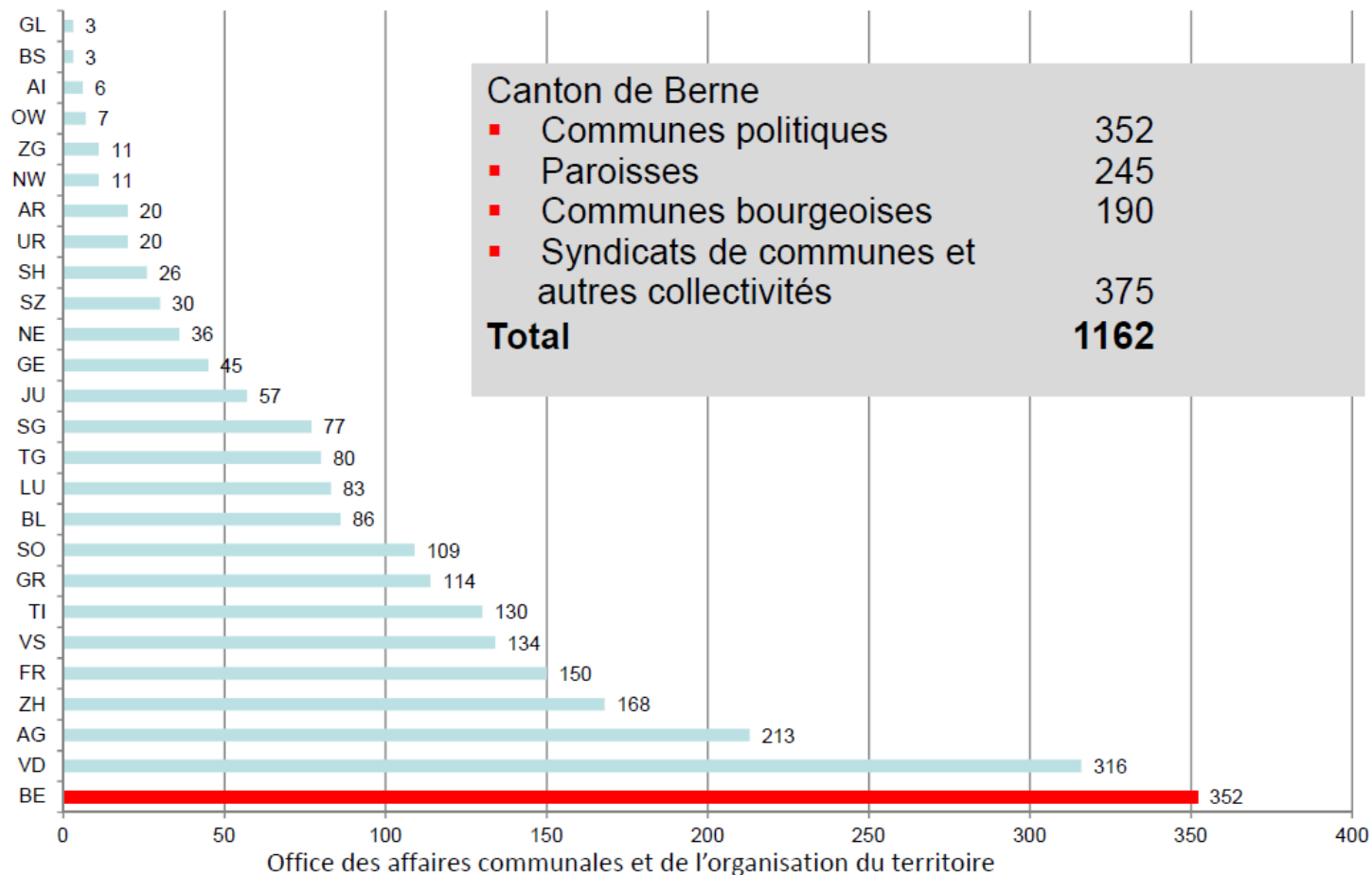
Confédération | cantons | communes

Année d'introduction du MCH2



Nombre de communes par canton: état au 1^{er} janvier 2016

Source: OFS, répertoire officiel des communes de Suisse



Objectifs



- Harmonisation / comparabilité
- Rapprochement normes internationales (IPSAS)
- Transparence / Image fidèle
- Fiabilité des bases
- Statistiques

Améliore la lisibilité en faveur de la population

Quels changements pour ma commune?



- Plan comptable plus détaillé et harmonisé
- Comptabilisation des immobilisations améliorée
- Compte de résultats à plusieurs niveaux
- Compte des investissements
- Tableau de flux de trésorerie (TFT)
- Annexe aux comptes

Note: maintien de la distinction entre patrimoine administratif et patrimoine financier, pas de réévaluation du patrimoine financier

Structure

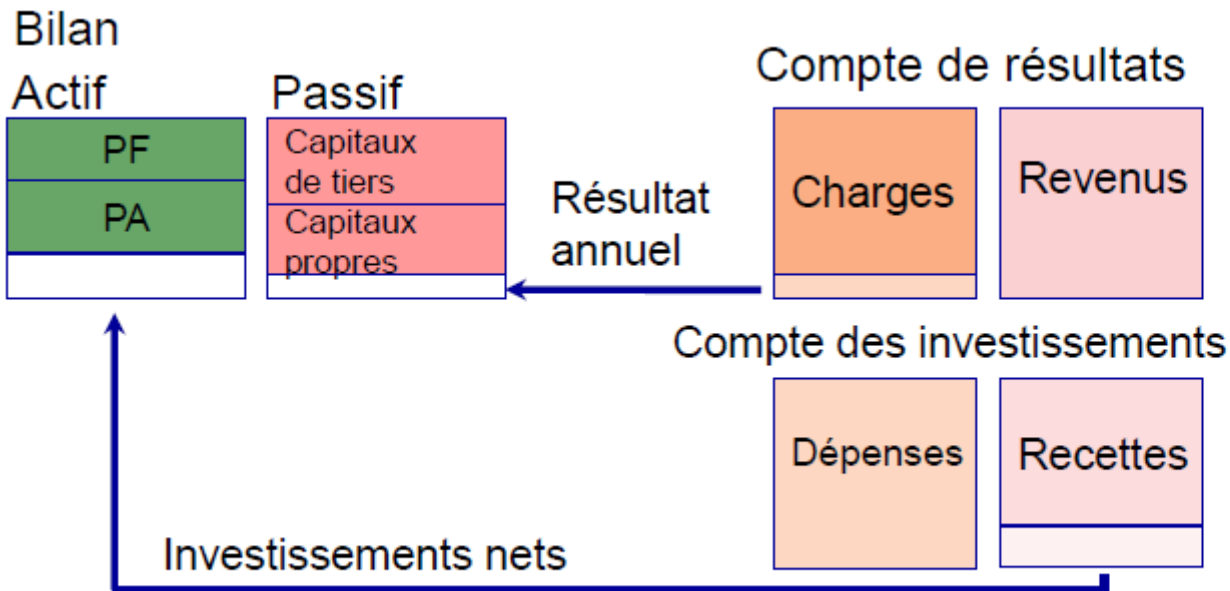


Tableau des flux de trésorerie

Provenance et utilisation des ressources:

- activité d'exploitation
- activité d'investissement
- activité de financement

Plan comptable plus détaillé



BILAN			
1	Actif	COMPTE DE RÉSULTATS	
10	Patrimoine	3 Charges	
100	Disponibilités terme	30 Charges de personnel	
1000	Caisse	300 Autorités et commissions	
1001	Poste	3000 Salaires des autorités et commissions	
1002	Banque	3001 Paiements aux autorités et commissions	
1003	Placements à marché monétaire	301 Salaires du personnel administratif d'exploitation	
		3010 Salaires du personnel administratif d'exploitation	
		5 Dépenses d'investissement	<p>- Les dépenses d'investissement entraînent un flux de capital à venir ou présentent une utilité publique de plusieurs années. Seuls sont comptabilisés dans le compte des investissements les investissements du patrimoine administratif.</p> <p>- Les dépenses sont portées à l'actif au terme de la période comptable, c'est-à-dire qu'elles sont saisies en tant qu'entrées dans le groupe par nature <i>14 Patrimoine administratif</i> (compte de contrepartie : <i>6900 Report au bilan</i>).</p>
		50 Immobilisations corporelles	<p>- Dépenses d'investissement pour l'acquisition ou l'établissement d'immobilisations corporelles, qui sont requises pour la réalisation des tâches publiques.</p>
		500 Terrains	<p>- Surfaces non bâties, surfaces agricoles, espaces naturels protégés, biotopes, parcs, autres, y compris terrains morcelés.</p> <p>- Il s'agit de comptabiliser dans ce compte les investissements activés au bilan dans le compte <i>1400 Terrains PA</i>.</p>
		501 Routes / Voies de communication	<p>- Zones piétonnes, pistes cyclables, routes, routes nationales (selon l'ancien droit), routes forestières, voies ferrées, chemins de fer de montagne, installations de transport, voies navigables, autres voies de communication, terrains compris. Les terrains et les dépenses de construction ne sont pas portés à l'actif de manière séparée.</p> <p>- Il s'agit de comptabiliser dans ce compte les investissements activés au bilan dans le compte <i>1401 Routes / Voies de communication</i>.</p>

XXXX.XX

XXXX.XX

XXX

Plan comptable



- **Plus détaillé et harmonisé**
- **Classification par nature**
 - **Bilan**: 4 positions **XXXX.XX**
 - Compte de **résultats** (~ fonctionnement): 4 positions **XXXX.XX**
 - Compte des **investissements**: 3 positions **XXX**
- **Classification fonctionnelle** (~ administrative): 4 positions
 - Compte de résultats (**XXXX.XXXX.XX**) et investissements (**XXXX.XXX**)
- **Classification ad hoc**: structure dicastères ou administration

Classification fonctionnelle



0 Administration générale

1 Ordre et sécurité publics, défense

2 Formation

3 Culture, sport et loisirs, église

4 Santé

5 Prévoyance sociale

6 Trafic et télécommunications

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

8 Economie publique

9 Finances et impôts

~~Domaine des bâtiments~~

~~Travaux~~

~~Services immobiliers~~

~~Clôture~~

- La même pour Confédération, cantons et communes
- Plus détaillée et plus adaptée aux nouveaux enjeux (28 fonctions PCV contre 108 fonctions MCH2 pour les communes vaudoises).

Classification par nature

Charges et revenus du compte de résultats



Compte de fonctionnement (PCV)		Compte de résultats (MCH2)
3 CHARGES		3 CHARGES
30 Autorités et personnel		30 Charges de personnel
31 Biens, services, marchandises		31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.
32 Intérêts passifs		32 Charges d'armement (réservé à la Confédération)
33 Amortissements (PA + PF)		33 Amortissements du patrimoine administratif
34 Non utilisé dans PCV		34 Charges financières ¹⁾
35 Rmbts, participations et subv. à des coll. publiques		35 Attributions aux fonds et financements spéciaux
36 Aides et subventions		36 Charges de transfert ²⁾
37 Non utilisé dans PCV		37 Subventions redistribuées
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux		38 Charges extraordinaires (nouveau)
39 Imputations internes		39 Imputations internes
4 REVENUS		4 REVENUS
40 Impôts		40 Revenus fiscaux
41 Patentes, concessions		41 Patentes et concessions
42 Revenus du patrimoine		42 Taxes et redevances
43 Taxes, émoluments, produits des ventes		43 Revenus divers
44 Parts à des recettes cantonales		44 Revenus financiers
45 Participations et remboursements de coll. publiques		45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
46 Autres participations et subventions		46 Revenus de transferts
47 Non utilisé dans PCV		47 Subventions à redistribuer
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		48 Revenus extraordinaires (nouveau)
49 Imputations internes		49 Imputations internes

¹⁾ Y compris amortissements du patrimoine financier

²⁾ Y compris amortissements des subventions à l'investissement

Compte de résultats



Charges d'exploitation 30 Charges de personnel 31 Biens et services 33 Amortissements PA 35 Attributions aux FSp et fonds 36 Charges de transferts 37 Subventions redistribuées	Revenus d'exploitation 40 Revenus fiscaux 41 Patentes et concessions 42 Taxes 43 Revenus divers 45 Prélèvement sur les FSp et fonds 46 Revenus de transferts 47 Subventions à distribuer	Résultat d'exploitation
Charges financières [34]	Revenus financiers [44]	Résultat financier
		Résultat opérationnel
Charges extraordinaires [38]	Revenus extraordinaires [48]	Résultat extraordinaire
		Résultat total

Compte des investissements par nature



5 Dépenses d'investissement	6 Recettes d'investissement
50 Immobilisations corporelles	60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier
51 Investissements pour le compte de tiers	61 Remboursements de dépenses d'investissement pour le compte de tiers
52 Immobilisations incorporelles	62 Ventes d'immobilisations incorporelles
	63 Subventions d'investissement acquises
54 Prêts	64 Remboursements de prêts
55 Participations et capital social	65 Transferts de participations
56 Propres subventions d'investissement	66 Remboursements de propres subventions d'investissement
57 Subventions d'investissement redistribuées	67 Subventions d'investissement à redistribuer
58 Investissements extraordinaires	68 Recettes d'investissement extraordinaires
59 Report au bilan	69 Report au bilan

Classification par nature

Bilan



- 4 grands comptes
 - 10 Patrimoine financier (PF)
 - 14 Patrimoine administratif (PA)
 - 20 Capitaux de tiers
 - 29 Capital propre
- Sous-comptes similaires à PCV, mais avec plus de détails, même si parfois à la marge (4 positions vs 3 positions)
- Exemple:

MCH2	Désignation	PCV
1002	Banque	9102 Banque
1003	Placements à court terme sur le marché monétaire	9102 Banque
1004	Cartes de débit et de crédit	9102 Banque
1009	Autres disponibilités	9102 Banque

Patrimoine administratif (PA) et patrimoine financier (PF)



- **PA:**
 - Sert directement à l'exécution des tâches publiques
 - Est affecté à un but public
- **PF:**
 - Peut être vendu à tout moment sans que l'exécution des tâches publiques ne soit entravée

Patrimoine administratif (PA) et patrimoine financier (PF)



Patrimoine administratif	Patrimoine financier
Bâtiments scolaires	Immeubles locatifs (sans lien avec une quelconque tâche publique)
Bâtiments administratifs	Papiers-valeurs (à des fins de placement)
Routes	Immeubles destinés à la vente
Participations dans des entreprises sous-traitantes qui exécutent des tâches publiques	Instruments financiers dérivés (à des fins de couverture de risques)
Forêts, pâturages, cours d'eaux, etc.	

Non réévaluation du patrimoine financier



- **Dérogation à MCH2 – reprise Etat**
- **Approche prudente à défaut de donner une image fidèle**
- **Tableau des immobilisations PF même si valeur au bilan à 0**
 - valeur fiscale, et
 - revenus (charges facultatives)

Début des amortissements



- **Au plus tard l'année qui suit la mise en exploitation**
- **3 variantes**
 - Début des travaux (= premier franc dépensé)
 - Début d'utilisation ← *Variante recommandée par la CDF*
 - Année après le début d'utilisation (N+1)
- **Choisir une variante et s'y tenir**

Durée des amortissements



Catégorie d'immobilisations		Durée d'amortissement (en année)
Terrains		Aucun amortissement
Bâtiments, terrains bâtis		30
Travaux de génie civil	Routes	20-40 (l'application d'une durée différente de 40 ans doit pouvoir être justifiée)
	Canaux	
	Ponts	
Travaux de menuiserie (ex. réfection façades)		10
Biens meubles, machines, véhicules		4-10
Immobilisations incorporelles	Plan d'aménagement local et régional, autres plans et études	10
	Autres: Droit de brevet, de raison de commerce, d'édition, de concession, de licence et autres droits d'utilisation, goodwill, etc.	5
Informatique	Matériel	5
	Logiciels	5
Installations traitement des déchets		30

- Durées obligatoires
- Approche prudente: reprise des minima recommandés MCH2
- Fourchettes: durée de base + justification si inférieure 40 ans
- Tableau supplémentaire pour les domaines spécialisés (STEPS, services industriels)

Durée des amortissements



Catégorie d'immobilisations pour les stations d'épuration, traitement des boues et réseaux d'eau		Durée d'amortissement (en année)
Bâtiments administratifs		30
Ouvrages d'exploitation (gros œuvre)		40
Ouvrages sous-lacustre, captages, puits		40
Partie mécanique et électromécanique		20
Partie électromécanique en milieu agressif		20
Conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrantes		60
Réservoirs partie génie civil	Structure	60
Réservoirs partie appareillage	Machinerie	30
Organes de mesures, commandes et de régulation (MCR)		15

Amortissements crédits d'études



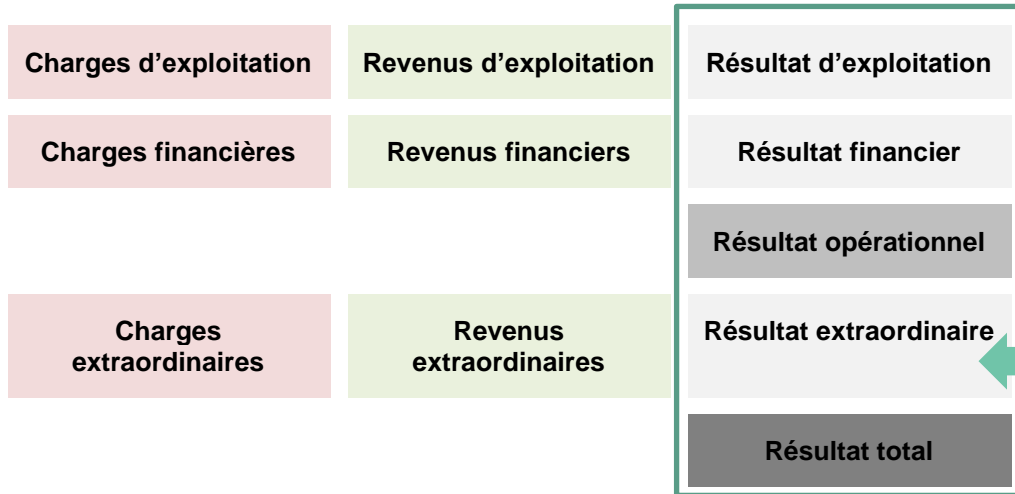
- **3 variantes:**
 - dès le premier franc dépensé sur 10 ans
 - dès l'aboutissement des études financés par le crédit, également sur 10 ans
 - en même temps et sur les mêmes durées que le nouvel actif concerné par le crédit d'études
- **Choisir une variante et s'y tenir**
- **Si non aboutis, amortis immédiatement**

Trois autres nouveautés



- **Comptes « en construction » au bilan**
 - Immobilisations dont l'amortissement planifié n'a pas encore débuté
- **Comptes séparés pour les amortissements non planifiés**
 - Amortissement en cas de perte de fonctionnalité ou de destruction
 - Amortissement justifié économiquement ≠ amortissements supplémentaires
- **Règles précises pour les écritures extraordinaires**
 - Préfinancements, amortissements supplémentaires, réserves

Compte de résultats

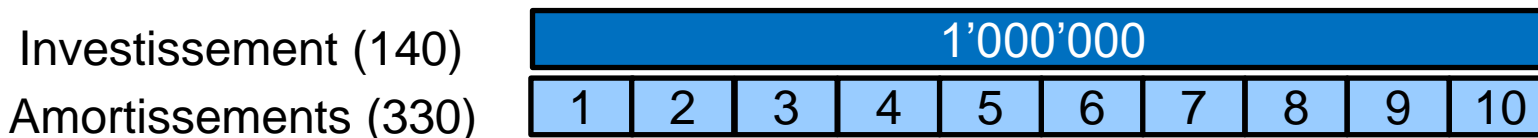


Opérations provenant de **politique budgétaire**: réserves, préfinancements et amortissement supplémentaires

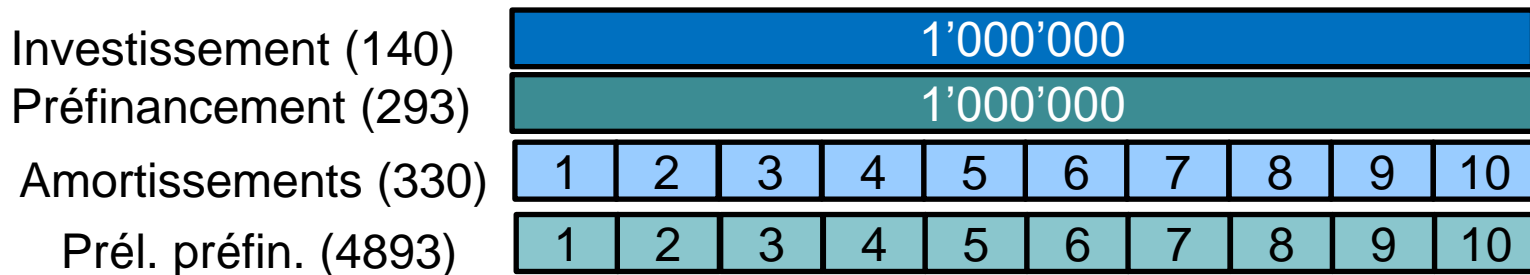
Préfinancements



Cas sans préfinancement



Cas avec préfinancement



Amortissements supplémentaires



Logique MCH1

	T	T+1
Opérationnel (am. planifié)	-100	0
Extraordinaire	-100	
Résultat	-200	0

Logique MCH2

	T	T+1
Opérationnel (am. planifié)	-100	-100
Extraordinaire	-100	+100
Résultat	-200	0

Réserve de politique budgétaire



- **Un seul et unique compte de réserve**
 - Possibilité de l'alimenter uniquement en cas d'excédents de revenus
 - Prélèvements en cas d'excédents de charges (ou pour effectuer des préfinancements / amortissements supplémentaires)
- **Fonds de rénovation**
 - Obligatoirement cadrés par un règlement (alimentation + règles d'utilisation)
 - Traités comme des fonds affectés et pas comme des réserves

Tableau des flux de trésorerie

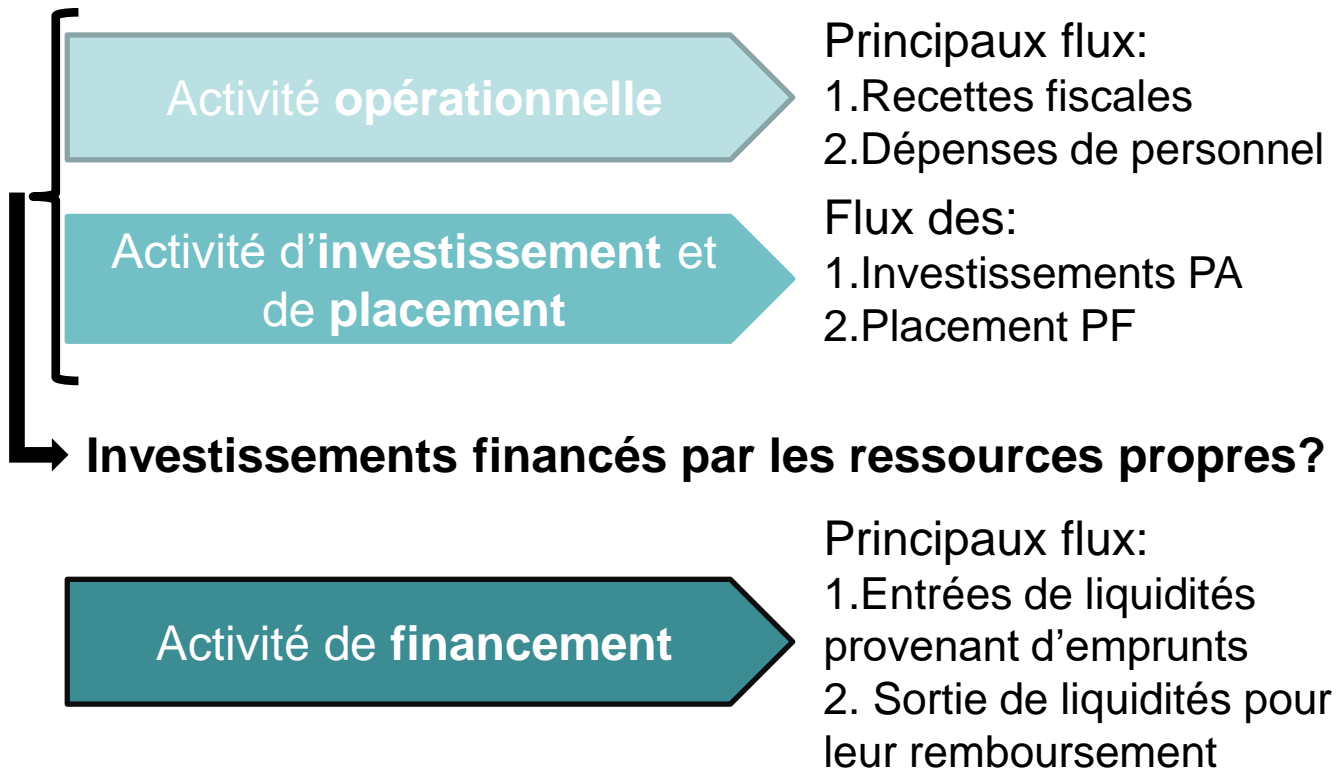


Tableau des flux de trésorerie



- **Partie intégrante du modèle comptable**
- Renseigne sur l'**origine des entrées et sorties** de la trésorerie & l'**autofinancement**
- **Modèle de calcul** fourni avec détail des comptes
- Travail de la DFC en collaboration avec prestataires informatiques pour **automatisation** des TFT

Annexe aux comptes - obligatoire



Principes et normes pour la présentation des comptes annuels	Page standard d'explications
Etat du capital propre	Montants et variations financements spéciaux / fonds / réserves / préfinancements
Tableau des immobilisations	Liste des immobilisations et suivi de leur amortissement + valeur fiscale / revenus PF
Tableau des associations de communes	Détails concernant les relations financières entre la commune et les associations de communes dont elle est membre (contributions et quotes-parts de la dette)
Tableau des titres et des participations	Détails concernant les titres et les participations détenues par la commune
Tableau des prêts et des garanties	Recensement et explication des activités pouvant conduire à un engagement

Questions?



Direction des finances communales

Rue Cité-Derrière 17 – 1014 Lausanne

Tél. 021 316 40 80 – Courriel : finances-communales@vd.ch